



Bulletin municipal de CHARROUX

Janvier 2024

Sommaire :

- Les Conseils Municipaux du 2^{ème} semestre

- Avancement des travaux

- Festivités 2023

- Gestion des déchets

- Etat Civil

- Quelques dates à venir

- Bibliothèque municipale

- Informations des associations

- Photos souvenirs



Editorial du Maire

Au moment où j'écris ces mots le Pays est confronté à une crise agricole sans précédent. N'oublions pas que notre commune en plus d'une activité touristique a depuis toujours une vocation agricole. Cette situation couve depuis longtemps et n'est que le reflet de l'abandon de la ruralité par les gouvernements successifs.

Cependant nous avons une qualité de vie que beaucoup de citadins nous envient, c'est aussi le rôle de nos municipalités de faire en sorte de la maintenir.

En 2023 nous avons donc mis en place un plan de circulation et de stationnement, qui certes n'est pas parfait, mais qui permet de préserver la quiétude des habitants. C'est aussi une solution pour trouver une recette nouvelle qui nous permettra à l'avenir de ne pas augmenter la fiscalité.

Le gros chantier de la Mairie suit son cours et les délais devraient être respectés pour une installation début avril.

Au cours de cette année les travaux de l'église Saint Jean-Baptiste, l'achat de la tannerie grâce au don de l'Amicale des Monuments Historiques, le passage de l'éclairage public en LED seront nos priorités. La création du parc photovoltaïque, portée par la société URBASOLAR, qui reste une manne financière non négligeable pour la commune, suit son cours.

Je vous assure que notre engagement est total pour notre village, que nous nous efforçons de vous donner une meilleure qualité de vie, et j'espère que chacun d'entre vous apprécie de vivre dans ce magnifique village qu'est Charroux.

Je vous souhaite à toutes et à tous mes voeux les plus chaleureux pour l'année 2024, voeux de joie bonheur, réussite et surtout santé.

Contacts Mairie

29, Rue Grande 03140 CHARROUX

Mélodie vous accueille :

du lundi au mercredi de 14h00 à 17h30

et le vendredi de 9h00 à 10h30

Fermeture le jeudi

Tel : 04 70 56 81 65

Port M. le Maire : 06 33 62 14 36

Email : mairiecharroux03@orange.fr

Site internet : www.charroux03.fr

Les Conseils Municipaux du 2^{ème} semestre 2023

CM du 17 juin 2023 :

➤ CONVENTION CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la convention signée avec la S.A.R.L. Le Gourmet Fiolant pour la fourniture et la livraison des repas pour le restaurant scolaire. Il soumet le projet de convention à intervenir pour l'année scolaire 2023 / 2024 et les informe de l'augmentation de 10 % des tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par sept voix pour dont un pouvoir et une abstention,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention proposée au tarif de 4,45 € T.T.C. / repas enfant et de 5,45 € T.T.C. / repas adulte.

FIXE le prix du repas comme suit : ♦ Repas enfant : 3,90 € T.T.C. (la commune prenant en charge la différence soit : 0,55 € / repas)

♦ Repas enfant hors communes du RPI : 4,45 € T.T.C.

♦ Repas adulte : 5,45 € T.T.C.

➤ MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Compte tenu de la démission de Mme Pascale CHASSAING au 30 juin 2022, du départ en retraite de M. Jean-Michel DUGNE au 28 février 2023 et de la fin de contrat de M. Jonathan LAURENT et du projet de son embauche en qualité d'adjoint technique territorial stagiaire au 1^{er} septembre 2023 ; le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir,

DÉCIDE : ♦ la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe – durée hebdomadaire de 35 heures ;

♦ la suppression du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe – durée hebdomadaire de 35 heures ;

♦ la création d'un poste d'adjoint technique – durée hebdomadaire de 35 heures ;

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

FILIERES	NOMBRES	GRADES	TC / TNC	VOLUME HORAIRE HEBDO
Administrative	1	Adjoint administratif	TC	35h00 (Mairie/Agence Postale)
Technique	2	Adjoint technique	TC	35h00
	1	Adjoint technique	TNC	25h00

CM du 10 octobre 2023 :

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

♦ MODIFICATION DU DISPOSITIF CONVENTIONNEL DE PARTAGE DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention pour le transfert des parts communales de taxe foncière sur les propriétés bâties a été signée entre les 28 Communes de l'ancienne Communauté de communes En Pays Saint-Pourcinois.

Afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée à la commune. Ce transfert de taux départemental aux communes a modifié à la hausse les montants de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties perçues par les communes.

Dans le cadre des modalités prévues à la convention de transfert des parts communales de taxe foncière sur les propriétés bâties entre les 28 membres de la Communauté de communes En Pays Saint-Pourcinois, il est prévu que le montant du transfert budgétaire est déterminé en appliquant aux bases taxables des établissements concernés, un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 75 % de celui voté par le Conseil Municipal de la Commune concerné l'année.

Désormais, le montant de cette péréquation est erroné car entaché d'une part de taxe départementale allouée au titre de la compensation de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire présente les propositions de modifications apportées à la convention de partage de la part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Le Conseil communautaire, lors de sa réunion du 27 septembre dernier, a approuvé ces modifications qui ne peuvent pas intervenir sans accord unanime des Conseils municipaux des 28 Communes membres de l'ancienne Communauté de communes En Pays Saint-Pourcinois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et deux pouvoirs,

ACCEPTE le projet d'avenant à la convention conclue le 16 décembre 2016 relative au transfert des parts communales de taxe foncière sur les propriétés bâties entre les 28 Communes de l'ancienne Communauté de communes En Pays Saint-Pourcinois, annexé à la présente délibération.

♦ CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention territoriale globale a été signée pour la période 2020 / 2023 entre la CAF et la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne. La Convention territoriale globale n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

Les différentes étapes ont permis de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la CTG, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire. Cette convention arrivant à son terme au 31 décembre 2023, il est proposé aux membres présents de prolonger cette CTG d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Les Conseils Municipaux du 2^{ème} semestre 2023

CM du 10 octobre 2023 (suite) :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et deux pouvoirs, APPROUVE l'avenant n° 1 proposé par la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne qui modifie la durée de la Convention Territoriale Globale et la prolonge jusqu'au 31 décembre 2024.

♦ ZONES D'ACCÉLÉRATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, notamment l'article 15 ; La Commune, en lien avec la Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne, doit identifier des zones d'accélération dédiées aux projets d'énergies renouvelables EnR (solaire photovoltaïque et thermique, éolien, hydraulique...).

Oui cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et deux pouvoirs, DÉCIDE d'interdire tous projets éoliens sur l'ensemble du territoire de la commune de CHARROUX conformément à la Z.P.P.A.U.P. créée le 28/02/2008.

IDENTIFIE les zones ci-dessous comme des zones d'accélération dédiées aux projets d'énergies renouvelables EnR (comme mentionnées dans le PLU) :

	Section et numéros de parcelles	Superficie de la zone d'accélération	Explications du choix de la zone
Zone 1	D n° 204 – 205 – 206 – 207 – 208 – 209 – 210 – 211 – 212 – 213	187 270 m ²	Zone Ns sur le PLU depuis le 31/03/2009. Permis de construire accordé d'une centrale photovoltaïque au sol sur la zone.

➤ ACQUISITION DES TANNERIES

Monsieur et Madame OLESEN Henrik, domicilié 8 place Saint Nicolas 03140 CHANTELLE, ayant exprimé le souhait de vendre leurs parcelles A n°139 et ZB n°43 sur la commune de Charroux. Monsieur le Maire expose qu'après avoir rencontré l'Amicale des Monuments Historiques de Charroux, il a été convenu entre les 3 parties d'acheter la parcelle A n°139 pour un montant de 15 000 € auquel s'ajoute environ 1 200 € de frais de notaire.

VU le courrier de l'Amicale des Monuments Historiques de Charroux, celle-ci s'engage à faire un don à la commune de CHARROUX de 16 200 € à condition que la parcelle reste la propriété inaliénable de la commune, terrain et bâtiment compris.

Ce partenariat entre la commune de CHARROUX et l'Amicale des Monuments Historiques de Charroux s'inscrit dans un projet de valorisation et de conservation du patrimoine Charlois. Les projets seront menés en concertation entre l'Amicale des Monuments Historiques de Charroux et la commune de CHARROUX ;

CONSIDÉRANT que la parcelle A n°139, dit la tannerie, sis Lassagne, présente un intérêt architectural et historique ; La parcelle ZB n°43 sera achetée par la commune de CHARROUX pour un montant de 1 000 €.

Oui cet exposé, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et deux pouvoirs,

EMET un avis favorable à l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 139 au prix de 15 000 € hors frais de notaire ainsi que la parcelle cadastrée section ZB n° 43 au prix de 1 000 €.

ACCEPTE le don de 16 200 € de l'Amicale des Monuments Historiques de Charroux avec les conditions énoncées dans leur courrier et remercie l'association.

➤ BUDGET COMMUNE - D.M. N°2 – PROG. 188 : TRAVAUX RESTAURATION ÉGLISE

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
2313 (23) - 188 : Constructions	88 120,00	1321 (13) - 188 : Etats et établissements nationaux	23 113,00
		1322 (13) - 188 : Régions	26 195,00
		1323 (13) - 188 : Départements	26 195,00
		1641 (16) : Emprunts en euros	12 617,00
Total Dépenses	88 120,00	Total Recettes	88 120,00

➤ BUDGET COMMUNE - DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – ACHAT DES ANCIENNES TANNERIES

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
2111 (21) : Terrains nus	1 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	16 200,00
2115 (21) - 203 : Terrains bâtis	16 200,00	1641 (16) : Emprunts en euros	1 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis.	16 200,00	7713 (77) : Libéralités reçues	16 200,00
Total Dépenses	33 400,00	Total Recettes	33 400,00

Les Conseils Municipaux du 2^{ème} semestre 2023

CM du 10 octobre 2023 (suite) :

➤ **BUDGET COMMUNE - DÉCISION MODIFICATIVE N°4 – REGUL. REMBOURSEMENT PRETS**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	6 500,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	6 500,00
	6 500,00		6 500,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis.	6 500,00	70321 (70) : Droits stationnement & location	1 000,00
		7381 (73) : Taxe addit. aux droits de mut. ou	5 500,00
	6 500,00		6 500,00
Total Dépenses	13 000,00	Total Recettes	13 000,00

➤ **BUDGET ASSAIN. - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – FONDS DE CONCOURS COMCOM 2023**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
2315 (23) - 26 : Installation, matériel et outillage	5 103,00	1315 (13) - 26 : Groupements de collectivités	5 103,00
Total Dépenses	5 103,00	Total Recettes	5 103,00

➤ **MANIFESTATIONS**

♦ **ACTE MODIFICATIF DE LA RÉGIE DE RECETTES « MANIFESTATIONS ET BROCANTE »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,
DÉCIDE la modification du tarif de vente des bols de la fête de la soupe à **9 €**.

♦ **MODIFICATION DES TARIFS DU MARCHÉ DE NOËL**

Sur proposition de M. le Maire ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et deux pouvoirs, MODIFIE les tarifs des droits de place du marché de Noël à compter de 2023 comme suit :

- Exposant sous chapiteaux : **35 € le mètre linéaire**
- Box individuel 4m x 2m : **100 €**
- Barnum individuel 3m x 3m : **100 €**
- Emplacement nu (pour un barnum individuel 3m x 3m) : **80 €**

Les autres tarifs du marché de Noël restant inchangés.

➤ **PROPOSITION ÉVÉNEMENT PAR LES BOUGIES DE CHARROUX**

M. Pierre CORGNET propose un événement sportif sur la commune le dernier week-end de juin pendant 3 années. Les Bougies de Charroux prend en intégralité les dépenses de cet événement.

Le conseil municipal souhaite plus de précisions sur cette proposition et l'engagement éventuel de la commune. Une réunion de présentation sera demandée à Pierre CORGNET et l'entreprise événementielle pour l'ensemble du conseil municipal.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

♦ **Repas des ainés** : La salle d'animation étant occupée et le Centre de Loisirs étant trop petit. La commission sociale doit se réunir pour savoir si on décale le repas de fin d'année ou ce que l'on peut proposer en remplacement.

♦ **Intervention de M. BRIOT** : Il faudrait prévoir un budget afin de terminer le terrain de pétanque.

Les Conseils Municipaux du 2^{ème} semestre 2023

CM du 12 décembre 2023 :

➤ MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57

VU l'article 106 de la loi n° 205-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
CONSIDÉRANT QUE le référentiel M57 deviendra le référentiel de droit commun des collectivités territoriales et de leurs établissements au 01^{er} janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents et un pouvoir, APPROUVE la mise en place de la nomenclature budgétaire M57 à compter du 1er janvier 2024 pour le budget principal, DÉCIDE de conserver les modalités de vote du budget au niveau du chapitre pour la section d'investissement et de fonctionnement avec vote sur des chapitres « opérations d'équipement » à la section d'investissement, AUTORISE le Maire à procéder à compter du 1er janvier 2024 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

➤ PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES POTEAUX D'INCENDIE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COMMUNE / SIVOM

La convention signée entre la Commune et le Sivom Sioule et Bouble arrive à échéance le 31 décembre 2020. Monsieur le Maire présente le nouveau projet de convention approuvé par le Comité Syndical lors de sa séance du 04 décembre 2023.

Après avoir pris connaissance du document sus-indiqué et en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir, AUTORISE le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

➤ BUDGET COMMUNE - DÉCISION MODIFICATIVE N°5 – REGUL. INTÉRÊTS PRETS

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	974,00	7336 (73) : Droits de place	1 636,00
6615 (66) : Intérêts des comptes courants...	662,00		
Total Dépenses	1 636,00	Total Recettes	1 636,00

➤ BUDGET ASSAIN. - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – REGUL. AMORTISSEMENTS

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	1,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	- 859,00
		28153 (040) : Installations à caractère spécifique	860,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis.	- 859,00		
61523 (011) : Réseaux	- 1,00		
6811 (042) : Dotations aux amortissements des immobilisations incorporels	860,00		
Total Dépenses	1,00	Total Recettes	1,00

➤ PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une prime exceptionnelle à tous les employés sur le mois de décembre.

➤ PLAQUES DE RUES

Proposition du changement des plaques de rues financé en globalité par l'Amicale des Monuments Historiques. Après discussion le Conseil Municipal trouve la couleur un peu pâle et voudrait savoir s'il y a une autre possibilité. Il conviendra d'avoir l'avis des Architectes des Bâtiments de France.

➤ PROPOSITION ÉVÉNEMENT PAR LES BOUGIES DE CHARROUX

Proposition événement par les Bougies de Charroux : Suite à la réunion de présentation, l'événement sportif sera composé d'une randonnée enfant de 1 km, une randonnée de 5 km, un trail de 20 km et une corrida. Aucun parcours n'est tracé à ce jour et les organisateurs ont été informé que leur événement aura lieu en pleine période des moissons et que des sentiers ne seront pas utilisables.

La totalité des comptes rendus sont consultables sur notre site internet : www.charroux03.fr

Avancement des travaux

1. Assainissement :

Bien que cette compétence risque fort de basculer en 2026 à la Communauté de Communes, nous nous devons d'entretenir nos réseaux et notre station d'épuration. Nous avons donc fait enrocher le fossé de déversoir d'orage de la station par l'entreprise MA TP Terrassement de Chezelle pour un montant de **15 600€ T.T.C.**, pour lequel nous avons bénéficier du fond de concours de la Communauté de Communes pour un montant de **5 130 €**.



2. Chemins ruraux :

Des travaux de curage des fossés ont été réalisés pour un montant de **4 918,61 €**.

3. Eclairage public :

Avec pour partenaire le SDE 03 nous allons revoir l'intégralité de l'éclairage public que ce soit pour les lampadaires ou l'éclairage de nos monuments. Des équipements en LED pour minimiser au maximum nos dépenses d'énergie. Ces équipements ont un coût de **161 759 €** pour un reste à charge de **29 897€** avec un étalement de la dette sur 5 et 10 ans.

4. Réhabilitation du bâtiment de la Mairie :

Coût total de l'opération : **630 414,68 € T.T.C.**

Soutien financier :

➤ Etat – Fonds vert :	108 301,00 €
➤ Etat – D.E.T.R. :	100 000,00 €
➤ Région Auvergne-Rhône-Alpes :	100 000,00 €
➤ Conseil Départemental de l'Allier :	196 199,57 €

Reste à charge pour la commune : **125 914,11 €**

Les travaux suivent leurs cours, les délais annoncés devraient être respectés.

Un changement pour notre salle de conseil :



Avancement des travaux (suite)

5. Eglise :

Beaucoup de retard a été pris sur ce chantier dû essentiellement à des problèmes administratifs, La DRAC qui n'est pas toujours réactive, un architecte qui avait sous-estimé les travaux qui nous oblige à refaire les dossiers de subventions et qui retarde les travaux. Ce chantier conséquent sera notre priorité pour 2024.

Voici les entreprises qui ont été retenues pour effectuer les travaux pour un montant de **292 330,53 € T.T.C.** :

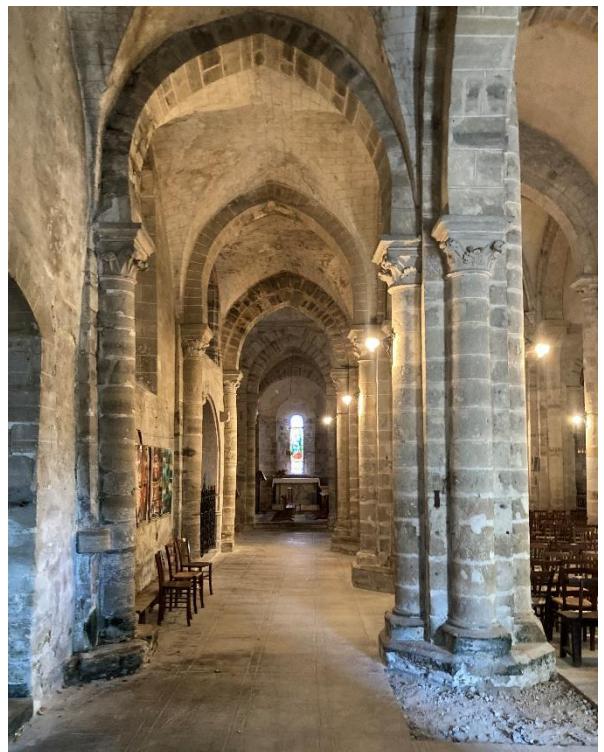
N° du lot	Lot	Entreprise retenue	Montant H.T. en €
1	Maçonnerie - Pierre de taille	DAGOIS SAS	81 646,57
2	Couverture	DAGOIS SAS	85 125,20
3	Beffroi	SARL CHOMEL – HEUR’TECH	47 304,00
4	Electricité	DELESTRE	29 533,00
TOTAL			243 608,77

Ce projet devrait être soutenu et financé :

RESSOURCES	
DRAC	92 634,00 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes	80 859,00 €
Conseil Départemental de l'Allier	80 859,00 €
Total des aides publiques	254 352,00 €
Ressources propres de la Commune	15 179,90 €
Total général H.T.	269 531,90 €

Les dossiers modifiés de demande d'aide financières ont été déposés aux différents organismes publics, la demande de dérogation auprès de Madame la Préfète a également été envoyée.

La prochaine étape sera la réunion de démarrage de chantier avec les entreprises retenues.



6. Parkings et Plan de circulation :

Coût de l'opération :

	Entreprise	Montant H.T. en €
Travaux de voirie pour l'accès	COLAS	12 138,08
Equipement parkings	CONTROL 7	64 897,39
Panneaux routiers	MIC SIGNALOC	5 382,56
Vignettes « Riverains » et cartons « Invités »	A VOS MARQUES	594,00
TOTAL		83 012,03

Le département de l'Allier a versé une subvention de **5 000 €** pour les travaux de voirie et **1 449,75 €** ont été reversé des amendes de police.

Cet investissement a permis, depuis le 17 juin, de récolter pas moins de **24 000 €**.

Quelques incivilités, pour la plupart par nos voisins, restent à déplorer que nous allons essayer d'enrayer au fur et à mesure.

Avancement des travaux (suite)

7. Elagage des arbres :

La décision d'élaguer les arbres de la Chaume du Vent lors du conseil municipal du 6 décembre 2022 a suscité chez certaines et certains des remarques et parfois même de l'indignation.

Il faut savoir que tailler un arbre est une opération qui permet de lui assurer un bon développement ; un geste d'entretien indispensable qui limite le risque de maladies et de prolifération de champignons. Améliorer sa structure, en équilibrant sa ramure et le débarrasser des branches mortes.

(Obligation d'élagage : article D.161.22 du code rural et de la pêche maritime)

Il est clair que de nombreuses années se sont écoulées (25 ans) depuis la dernière taille, mais nous veillerons à établir un programme plus régulier qui pourrait peut-être permettre une taille en alternance.

Un lourd travail en un minimum de temps a été effectué par nos employés et certains élus, afin de minimiser trop de désagréments aux riverains.

Pour information des copeaux sont mis à disposition des habitants, si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à le faire savoir en mairie.



Très vite nous retrouverons cette allée
si majestueuse ...



Festivités 2023

1. Brocante :

Emplacements	10 013,00
Repas	6 263,00
Buvettes	7 793,00
Total recettes	24 069,00 €
Total Dépenses	10 761,11 €
Bénéfice net	13 307,89 €



2. Fête de la soupe :

Total recettes	15 165,00 €
Total Dépenses	9 488,76 €
Bénéfice net	5 676,24 €

Une météo incertaine et capricieuse a privé certaines et certains de venir découvrir les délicieuses soupes préparées par nos chefs d'une soirée !

Les plus courageux n'ont pas été déçus, une ambiance très festive, une large palette de saveurs, de quoi se régaler, déguster, bref à s'en lécher les babines !

3. Marché de Noël :

Emplacements	5 505,00
Snacking	1 644,50
Total recettes	7 149,50 €
Total Dépenses	3 742,13 €
Bénéfice net	3 407,37 €



Merci à Florent DESJOBERT pour ces magnifiques photos du Marché de Noël.

Un marché tant attendu, où la magie de Noël a régné tout au long du week-end. Magnifiques décorations, chants de Noël, doux effluves sucrés, de crêpes, de gaufres et de vin chaud ont su attiser notre gourmandise. Des exposants sélectionnés avec le plus grand soin afin de ravir et séduire nos nombreux visiteurs.

La réussite de ces 3 manifestations communales a permis de ne pas augmenter le taux communal de la taxe foncière.

Gestion des déchets

1. Encombrants :

Les encombrants et épaves automobiles seront collectés le **jeudi 8 février 2024**.
Pensez à vous inscrire auprès du secrétariat de Mairie.

2. Tri sélectif :

Merci de sortir vos bacs jaunes le jeudi soir et de les rentrer le vendredi matin après la collecte.

Année 2024												
	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Vendredi	5	2	1 ^{er}	12	10	7	5	2	13	11	8	6
Vendredi	19	16	15	26	24	21	19	16	27	25	22	20
Vendredi			29					30				

3. Composteur :

Le compostage devient obligatoire, vous pouvez réserver votre composteur auprès du SICTOM Sud-Allier sur leur site internet : <https://www.sictomsudallier.fr/>

Pensez également à leur demander votre carte d'accès aux déchetteries.

4. Rappels :

L'entretien des portes de compteurs électriques sont à la charge des propriétaires.



*Ne m'oubliez pas,
j'ai aussi besoin
d'entretien.*



État Civil 2^{ème} semestre

NAISSANCES :

- **Léon**, Gabin, André **MAUGER DUTEL** né le 5 juillet 2023, domicilié 9, rue de la Corderie
- **Capucine**, Lou **BLANCHET** née le 17 juillet 2023, domiciliée 15, rue Prennaire
- **Victoire**, Amandine, Adeline **GUYON** née le 21 juillet 2023, domiciliée 2, rue du Crest

Nous souhaitons la bienvenue à ces jeunes charloises et charlois.

DÉCÈS :

- **Jean-Pierre PETIT** décédé le 18 juillet 2023, domicilié 1, cours des Dames

Quelques dates à venir

7 et 8 Avril : Journées Européennes des Métiers d'Art

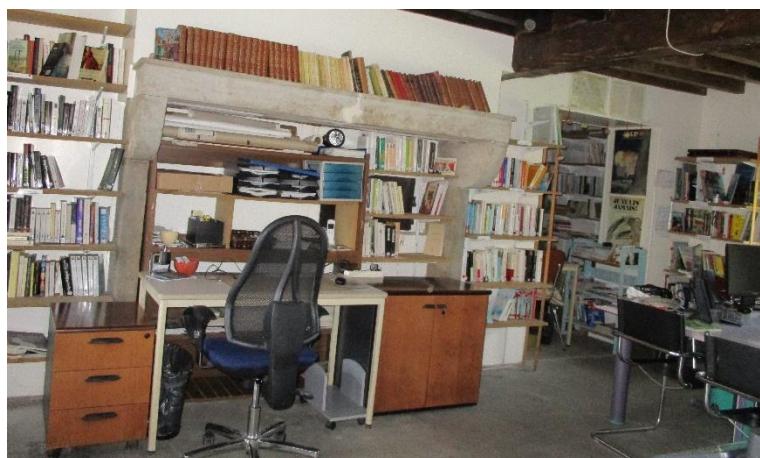
28 Avril : Foire à la Brocante

9 Juin : Elections Européennes (Pensez à vous inscrire sur les listes électorales de la commune)

14 Juillet : Fête nationale

Tout au long de la saison estivale, vous pourrez découvrir les talents des artistes qui ont choisi notre village pour venir exposer. Le détail de ces expositions sera disponible dans le bulletin municipal de l'été.

Nouvelles de la Bibliothèque Municipale



Ouverture le samedi de 14h30 à 16h.

Même si la bibliothèque héberge toujours les services de la mairie, nous maintenons un espace (quoique restreint) de livres attractifs : Romans, policiers, documentaires, BD, albums pour les plus jeunes... ainsi que les nouveautés de la « Médiathèque départementale » afin qu'un grand choix s'offre à vous ...

N'hésitez pas à nous rejoindre ou à nous contacter...nous acceptons tous les volontaires amoureux des livres et de la lecture et tout est gratuit !

Vous pouvez également vous servir ou échanger des livres 24h/24h dans la boîte à livres située sous la halle.

Pour nous joindre : Sylviane Meunier, responsable de la bibliothèque (tél : 06 72 50 55 17)

Informations des associations



Saison 2023-2024 au yoga

Depuis septembre 2023 nous avons mis en place 2 cours de yoga :

- **le vendredi** un cours d'une heure 30, à partir de 18h, avec **Cyril NOYELLE** qui était déjà notre professeur la saison dernière, cours fréquenté par 18 personnes.

- **le mercredi à partir de 17h**, un nouveau cours de yoga avec **Sandrine BRAUN** qui pratique un yoga très différent qui a séduit de nombreux adhérents de l'association (25 personnes inscrites réparties sur 2 cours). Cette nouvelle approche du yoga consiste en « un travail de l'équilibre au travers de postures de renforcement musculaire et d'amélioration de la souplesse, ce afin de ressentir un bien-être mental et corporel ».

Les cours sont dispensés comme l'an passé salle du centre de loisirs (près du stade) et nous remercions la municipalité pour le prêt gratuit de la salle.

Il reste quelques places, et si vous êtes intéressé(e) par l'un ou l'autre des cours, vous pouvez bénéficier d'un cours d'essai gratuit pour chacune des pratiques, n'hésitez pas à me contacter :

Sylviane MEUNIER : tél. 04 70 56 89 73 ou 06 72 50 55 17 ou « sylvianne.meunier@wanadoo.fr »

Informations des associations



Amicale des Monuments Historiques et des Sites de Charroux

Association loi 1901 - Fondée en 1972

33 rue grande 03140 CHARROUX

Le but de L'AMH est de participer à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments et sites faisant partie du patrimoine communal de CHARROUX



Le conseil d'administration

Charles MONCOUYOUX
Bertrand MOREELS
Bernard MOSIMANN
Catherine GILIBERT
Christine FAGE
Thierry BOURGEOIS
Pascal LETURGEZ
Nathalie FLOCH
Jacques VERNET
Jean-Gilbert PETIT

Le bureau

Présidente : Agnès GLÉRON

Vice-président : Philippe MERCIER

Secrétaire : Patricia SPANIOL

Secrétaire adjointe : Sylvie THOMAS

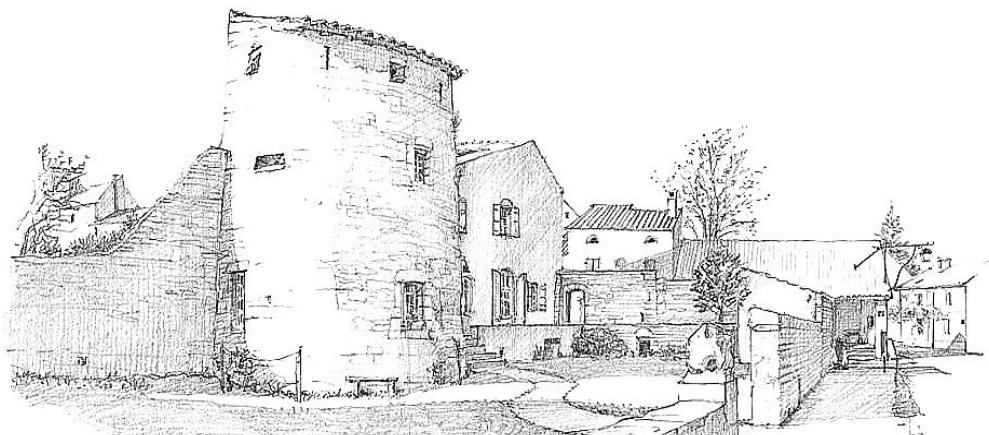
Trésorier : Gilles FAGE

Trésorière adjointe : Jacqueline MAZEAU

Les projets 2024 de l'AMH

- Participation au salon des patrimoines Bourbonnais à Montluçon les 24 et 25 février
- Organisation de la 32^{ème} rencontre artistes et artisans les 3 et 4 août
- Projet de remplacement des plaques de rue
- Projet de remplacement et nouvelle illustration (dessin Vincent Brunot) de la plaque panoramique du belvédère
- Partenariat avec la commune dans le cadre du rachat de la tannerie de Charroux
- Remplacement des volets et rafraîchissement par un peintre en lettre de la signalétique du musée de Charroux et de son canton.

Nous remercions les bénévoles et toutes les personnes qui ouvrent leurs jardins ou cours lors de la fête du mois d'août.



Dessin de
Vincent Brunot

Informations des associations



Musée de Charroux et de son canton

5 Rue de la Poulaillerie 03140 CHARROUX

www.musee-charroux.net avec accès à la visite virtuelle,
Facebook : Musée de Charroux en Bourbonnais et Instagram.

L'été a vu revenir au musée des visiteurs du monde entier, individuels ou en groupes pour des visites guidées, tous impressionnés par la richesse et la beauté du musée et son intérêt historique et artistique, comme en témoignent les inscriptions dans le Livre d'or et la hausse de 5% du nombre d'entrées. Les enfants sont particulièrement enthousiastes.

Début août l'association a participé à la fête artistes et artisans de l'AMH en ouvrant le jardin à des exposantes et en offrant un tarif spécial pour le musée. Fin août elle a organisé avec Olivier Renne une soirée poétique et musicale autour du peintre Guy Renne.

Lors des Journées du Patrimoine nous sommes partis nombreux de l'ancienne école inaugurée en 1888 pour une longue déambulation (commentée avec l'aide d'un micro sélectionné par Philippe CHÉRY) à travers Charroux et son histoire, ses rues et ses portes de ville.

Avant de déguster la fête de la soupe, un groupe a réservé une visite guidée du musée. Pour le Marché de Noël nous avons présenté une exposition des peintures d'Isabelle Dujardin et des œuvres d'Alain Pons photographe dans le hall du musée.

C'est dans ce hall que nous exposons le dernier don généreusement offert à l'Association par M. Pedro LOZAN : un grand tableau du peintre Henri ARBAUMONT, daté de 1942, représentant la Porte d'Orient, la Maison de Condé et la Place du Toral. Nous avons pu retrouver l'arrière-petite-fille du peintre qui est venue admirer, très émue, l'œuvre de son aïeul.



Vous pourrez venir à votre tour le découvrir lorsque le musée rouvrira en avril – et vous plonger ou replonger dans l'histoire de Charroux à travers les 14 salles du musée.

Nous rappelons que l'entrée du musée est gratuite pour les membres de l'association et que nous comptons sur votre soutien pour continuer l'œuvre du musée.

Nous remercions l'AMH qui prépare le remplacement des volets de la salle de la *Belle nue inconnue*. Et nous espérons pouvoir réaménager l'entrée du musée en 2024.

RAPPEL : comme chaque année l'Association recrute un jeune en service civique pour l'accueil des visiteurs à partir du 1^{er} avril. Si vous connaissez un candidat âgé de 18 à 26 ans (jusqu'à 30 ans si handicap) qui a le goût des contacts humains et un intérêt pour l'Histoire et pour l'art, faites-lui part de cette possibilité.

Il peut nous joindre par email sous contact@musee-charroux.net ou aller sur le site <https://www.service-civique.gouv.fr/trouver-ma-mission/favoriser-lacces-de-tous-a-la-culture-et-aux-pratiques-artistiques-208-63690c14510aee22b1259612?preview=true&backMission=true&useapirest=false>

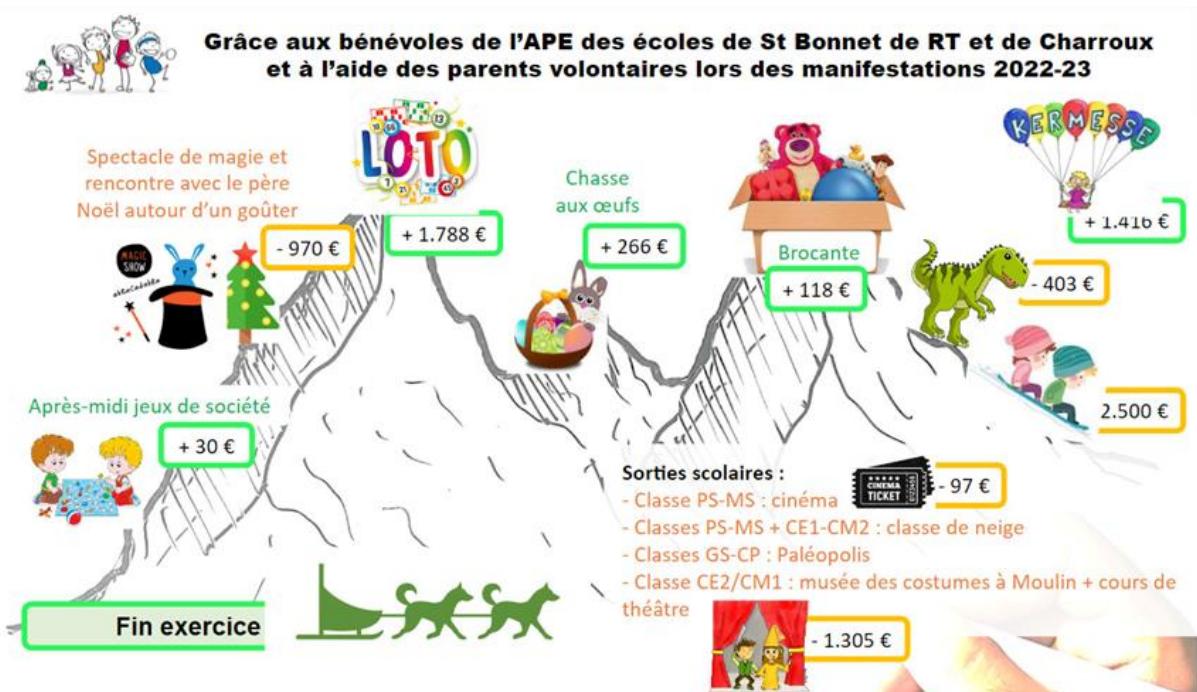
Informations des associations



Amicale des écoles de Saint Bonnet de Rochefort et Charroux

amicaledesecoles.rpi@gmail.com
@APESaintBonnetCharroux

L'Amicale des écoles est une association à but non lucratif, composée de parents bénévoles. Elle organise des événements festifs dans le but de créer des liens entre parents et de financer les sorties scolaires et projets des écoles. Voici un petit résumé des actions de l'année passée :



Cette année, elle compte 23 familles adhérentes dont 6 membres actifs élus au bureau de l'association.

Dernière manifestation en date, le 22 décembre, a eu lieu l'arbre de Noël à la salle des fêtes de Saint Bonnet de Rochefort :

- Spectacle de la Compagnie UBURIK « j'ai traversé l'arbre sans fin » avec un goûter offert par l'Amicale.

- Visite du Père Noël dans les classes avec des cadeaux offerts par les mairies. Un bon moment partagé ensemble.

L'Amicale tient à remercier les enseignants et la mairie pour l'aide apportée à l'organisation de cette journée.



Les prochains rendez-vous à ne pas manquer :

Week-end du 17 mars : Loto des écoles

Dimanche 7 avril : chasse aux œufs

Samedi 22 juin : Fête de l'école

Nous vous rappelons que sans bénévole, l'association n'est rien. Nous vous invitons à venir nous rejoindre afin que l'association perdure pour nos enfants et nos écoles.

En attendant, tous les membres de l'association vous souhaitent une belle et heureuse année 2024 !!

Noémie, Nadège, Fabienne, Marie-Caroline, Julien et Charly.

Informations des associations



CENTRE SOCIAL LA MAGIC

Maison d'Animation Globale et d'Initiatives Collectives

TIERS LIEU OUVERT À TOUS

Suite aux travaux réalisés fin 2022, La MAGIC propose désormais un véritable Tiers Lieu, espace ouvert à tous, où vous pouvez venir librement jouer à des jeux de société, lire, partager une activité, discuter autour d'un café, vous connecter à Internet, découvrir l'imprimante 3D, la découpe laser...

ATELIERS ANNUELS Tout public

Pilates, cardio et renforcement musculaire, yoga, cirque, afro zumba, chorale, couture, guitare, arts plastiques, Dance kid, découverte des vins.

PÔLE ENFANCE JEUNESSE

- Animations ponctuelles et séjours (découverte culturelle, sportive, et de loisirs)
- Organisation d'anniversaires
- Promeneurs du net
- Appui aux collectifs de jeunes (CME, ATEC...)

PÔLE NUMÉRIQUE

- Ateliers d'initiation à l'informatique
- Ateliers bureautique
- Aide aux démarches dématérialisées
- Accompagnement individuel ou collectif

MAGIC MOBIL'

La Magic Mobil' va silloner les communes du secteur pour présenter les activités et services de La MAGIC, et proposer des ateliers informatiques et de l'accompagnement pour les démarches dématérialisées.

PÔLE FAMILLE

- Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
- Activités culturelles, sportives et de loisirs
- Séjours et sorties en famille

PÔLE SENIORS

• Information, orientation, accompagnement
Animations : ateliers de prévention santé, séjours, sorties culturelles, expression artistique, moments partagés (jeux de société...), repas partagés.

PÔLE SOCIAL

- Ateliers d'accès à l'emploi (CV, lettre de motivation)
- Accès aux soins et aux démarches de santé
- Aide aux démarches administratives
- Accueil social universel
- Point Conseil Budget (PCB) : conseils gratuits et personnalisés de gestion budgétaire

VIE ASSOCIATIVE

Une question, un besoin pour votre association ?
Le SAVA est présent pour vous guider : réglementation associative, promotion de vos actions et de votre association, financements.

SERVICES

- Transport de personnes : les jeudis, pour aller au marché de Broût-Vernet (secteur restreint)
- Achats groupés : - fuel : 5 fois / an
- granulés : 3 fois / an
- Local de répétition autogéré à Chantelle
- Service mandataire : aide administrative pour les particuliers employeurs (+ de 60 ans)

la
Magic
Centre Social



28 rue de la Chaume
03110 Broût-Vernet



04 70 58 20 68



contact@lamagic.fr



www.lamagic.fr



[centre social La Magic](#)



[edithlamagic / johanie_lamagic](#)

Pour les personnes de 60 ans et plus, un voyage est organisé du 28 septembre au 2 octobre 2024, pour découvrir « la Riviera Française et l'Arrière-Pays Niçois », avec un programme complet et varié. Le prix du séjour est fixé à 695 € par personne. Vous pouvez demander le programme et les conditions à la mairie ou au centre social. Si vous êtes intéressés, il faut remplir un bulletin d'inscriptions à renvoyer au centre social la Magic impérativement avant le 15 avril 2024.

Souvenirs 2023



14 Juillet



8 Août



FABUL'SERIES
Théâtre & musique

Il était une fois, il y a bien longtemps,
un violon, un alto, une mandoline,
une histoire d'amour bouleversée par la venue du diable.
Les mots et les notes des deux interprètes se répondent dans
un récit où s'entremêlent tendresse, frissons et inventions.



CHARROUX - COUR DES DAMES

Mardi 08 Août à 21h

Entrée gratuite

I.P.N.S
Ne pas jeter sur la
voie publique

5 et 6 Août
Rencontre Artistes
et Artisans d'Art





4 Novembre
Fête de la Soupe



Commémoration
du 11 Novembre

Les décorations de Noël



Un grand merci
à tous les lutins de l'Atelier
décorations de Noël !

Calendrier de l'Avent



Pour la 2^{ème} année, l'idée du calendrier de l'Avent grandeur nature a séduit les habitants de Charroux.

Même au-delà, le magazine « Esprit sport et bien-être » de Clermont-Ferrand a diffusé un article juste avant la manifestation.

Un réel engouement à décorer vos fenêtres et nous les faire découvrir chaque jour de cette période de l'Avent.

Encore un grand merci à tous les bénévoles et les lutins de l'Atelier Décorations de Noël pour vos idées et votre temps.



